

STAGES ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'initier aux gestes de premiers secours dans le cadre des activités Anim'T vacances,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec l'Association Secours 60, n° de SIRET 83169275100017, domiciliée à Crépy-en-Valois (60200), 26 allée du Lys, représenté par son Président Ludovic HARDY afin de permettre l'initiation aux gestes de premiers secours pour les jeunes.

Article 2 :

L'Association Secours 60 organisera 1 séance de 2h, le 18 février 2025 de 14h à 16h, dans les locaux « La Passerelle » à Crépy-en-Valois, pour 16 enfants maximum et un encadrant.

Article 3 :

Le coût de la prestation est de 320 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 7 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

1 0 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250207-DEC2025-19-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025